



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :  
Marie Chauvot  
Tél. : 01.60.76.32.40  
Fax. : 01.60.76.33.81  
Mél : [ddi-sea@essonne.gouv.fr](mailto:ddi-sea@essonne.gouv.fr)

**Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers**

**Séance du 16 mars 2018**

**Avis sur la Carte Communale de la commune de  
La Forêt Sainte-Croix**

La commune de La Forêt Sainte-Croix présente devant la CDPENAF, pour avis, le projet de Carte Communale (CC) finalisé.

**La CDPENAF émet les avis suivants :**

**Avis sur la CC au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers**  
(L.163-4 du code de l'urbanisme)

**La CDPENAF émet un avis favorable, sur le projet de CC présenté.**

La commission note la bonne utilisation de l'outil « carte communale », qui permet d'obtenir un document d'urbanisme préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers.

À Évry, le **06 AVR. 2018**

Le président de la CDPENAF,

  
Yves RAUCH

*Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*  
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>